



Ministère de l'Intérieur



Le 11 juin 2014

Groupement de gendarmerie
départementale de l'Ain
Compagnie ou escadron
B.T.A BOURG-EN-BRESSE

AVIS D'INFORMATION

Le jeudi **17 juillet 2014** se déroule la 12^{ème} étape de l'épreuve sportive dénommée « Tour de France 2014 » qui conduit les coureurs de Bourg-en-Bresse (01) à Saint Étienne (42).

La course emprunte pour l'occasion, la **route départementale n°936** en direction de Châtillon-Sur-Chalaronne.

L'épreuve bénéficie d'un usage privatif de la route. La **circulation** sur la voie empruntée par la course est **interdite** à tous les véhicules, **trois heures** avant le passage du premier coureur, en fonction de l'itinéraire horaire établi par l'organisateur.

- Horaire d'interdiction : 10H05
- Passage de la caravane publicitaire : 11H05
- Passage du 1er coureur (prévision) : 13H05

Le franchissement (cisaillement) de l'itinéraire de l'épreuve par les conducteurs utilisant des voies perpendiculaires sera interdit dans le temps de fermeture de l'axe principal (route départementale n°936).

Le **stationnement** des véhicules est **strictement interdit** sur l'ensemble du parcours.

La **circulation publique** sera **rétablie** sur ordre des services de la **Gendarmerie Nationale**.

Les populations des communes de Saint Rémy, Buellas et Montracol, sont invitées à prendre les dispositions nécessaires pour tout déplacement ne pouvant être différé.

Le Capitaine TASSA,
commandant la brigade de BOURG EN BRESSE

